



Mme Catherine SEGUIN,
Préfète de l'Isère
Préfecture de l'Isère
12 place de Verdun,
38000 GRENOBLE

Grenoble, le 12/05/2025

Réf.: EF/PhD/EB/n°19

Objet : Projet de parc éolien de Saint-Clair-sur-Galaure et de Montfalcon

Madame la Préfète,

Les associations de protection de la nature et de l'environnement du département de l'Isère et de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont unanimement manifesté leur rejet du projet de parc éolien de Saint-Clair-sur-Galaure et de Montfalcon.

Ce projet prévoit la construction de 10 éoliennes et deux postes de livraison sur un espace naturel de grande valeur paysagère, naturaliste et hydrologique. Comme le souligne la commission d'enquête dans ses conclusions remarquablement étayées sur le plan scientifique, les impacts paysagers (saturation), sur les milieux naturels (destruction), les zones humides (drainage) et la faune patrimoniale notamment les oiseaux migrateurs et les chiroptères sont rédhibitoires par rapport à l'apport du parc éolien énergétique du parc éolien projeté. Ces impacts caractéristiques des parcs en forêt, se cumulent à ceux des parcs éoliens déjà mis en service sur ce secteur qui se révèlent importants sur l'avifaune et les chiroptères faute de mesures d'évitement appropriées, le plan de bridages étant notamment insuffisant.

Sur le plan énergétique, ce projet assurerait au mieux 0.19 % de la production d'électricité renouvelable de la région Auvergne-Rhône-Alpes, ce qui est dérisoire. La région est particulièrement pourvue en sources de production d'électricité massives d'origine hydraulique et nucléaire et la pertinence d'ajouter des sources renouvelables à fort impact paysager, naturaliste et hydrologique fait débat ! Il nous emblerait plus pertinent de développer ces sources de production intermittentes sur des territoires faiblement producteurs d'électricité d'origine renouvelable ou nucléaire afin de mieux répartir la production sur le territoire national et d'éviter de devoir « débrancher » des parcs éoliens ou photovoltaïques du réseau...

Pour les raisons ci-dessus, nous vous demandons solennellement de ne pas autoriser le parc éolien de Saint-Clair-sur-Galaure et de Montfalcon. Avec l'espoir que vous serez sensible à notre requête, je vous prie d'agréer Madame la Préfète, l'expression de ma considération.

Philippe DUBOIS,
Président de FNE Isère

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT ISERE

5 place Bir-Hakeim 38000 GRENOBLE

Tél : 04 76 54 82 89 - isere@fne-aura.org - www.fne-aura.org/isere





Copie à :

- Direction Départementales des Territoires de l'Isère, service environnement
- Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne Rhône-Alpes
- DREAL, unité départementale de l'Isère

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT ISERE

5 place Bir-Hakeim 38000 GRENOBLE

Tél : 04 76 54 82 89 - isere@fne-aura.org - www.fne-aura.org/isere

